

GUIDE DE LA BIODIVERSITÉ À L'USAGE DES MAIRES



2010, UNE ANNÉE DÉCISIVE POUR LA BIODIVERSITÉ

LE CONTEXTE

L'érosion de la biodiversité constitue l'un des enjeux environnementaux majeurs de ce 21^{ème} siècle. Ce constat a poussé l'assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies à proclamer 2010, l'Année Internationale de la Biodiversité, afin de mobiliser l'ensemble de la société en faveur de cette cause d'intérêt général.

En France, 1 espèce d'oiseaux sur 4, 1 espèce d'amphibiens et de reptiles sur 5, 1 espèce de mammifères sur 10 sont menacées de disparaître de la métropole (source liste rouge de l'UICN). Derrière ces chiffres, se sont le fonctionnement des écosystèmes, et des services qu'ils nous rendent, qui sont menacés et qui remettent en question, à terme nos activités et modes de vie.

Afin de limiter cette érosion de la biodiversité, l'année internationale de la biodiversité est une formidable occasion de mobiliser l'ensemble des acteurs de la société. Les enjeux sont de taille et nécessitent une implication conjointe de l'Etat, des entreprises, de la société civile et des collectivités locales.



À l'échelle de la commune, le maire peut agir directement en faveur de la biodiversité en l'intégrant dans les politiques sectorielles et d'aménagement du territoire. L'engagement de la commune envers la biodiversité, joue un rôle important dans la reconnection entre l'homme et la nature, ainsi qu'en termes de sensibilisation à l'environnement des citoyens au travers de la diffusion d'informations et d'une communication adaptée.

SOMMAIRE

2010 : UNE ANNÉE DÉCISIVE POUR LA BIODIVERSITÉ	2
EDITO	3
LA BIODIVERSITÉ DANS VOTRE COMMUNE : QU'EST-CE QUE C'EST ?	4
1. La biodiversité à l'échelle internationale et à l'échelle de la commune	4
2. Nous dépendons de la biodiversité pour vivre	5
3. Pourquoi la commune est l'échelle la mieux adaptée ?	6
AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ DANS VOTRE COMMUNE, C'EST POSSIBLE	7
1. Favoriser la connaissance de la biodiversité sur le territoire communal	7
2. Protéger l'existant dans votre commune	9
3. Préserver la biodiversité pour l'avenir	13
QUI PEUT VOUS AIDER ?	15



EDITO

LA COMMUNE, CELLULE DE BASE DE LA BIODIVERSITÉ !

De la baie de Somme aux Causses des Cévennes, des Calanques aux Volcans d'Auvergne en passant par la forêt guyanaise, la France possède un patrimoine naturel aussi unique qu'exceptionnel. Cette richesse façonne l'identité de nos territoires : elle donne leur couleur, leur silhouette, leur singularité.

De la fierté que les Français peuvent en tirer, il faut en faire une source d'engagement. La préservation de la biodiversité est un combat citoyen qui nous engage tous, au plus près de nous.

Cellule de base de la vie en société, la commune est aussi celle de la biodiversité.

Parce que, la diversité du vivant se retrouve partout dans nos squares, sur nos terrasses, dans nos jardins ; et qu'à l'image de celle de la forêt d'Amazonie ou des récifs coralliens, elle disparaît. Parce que la commune est ensuite le lieu privilégié de l'action collective – celle-là même qu'appelle l'érosion de la biodiversité. Parce qu'enfin, elle regorge d'individus passionnés qui vivent leur territoire et en connaissent chacune de ses composantes.

Autant dire que c'est là, à cette échelle que se dérouleront les actions les plus concrètes et les plus efficaces au service de la Nature... Maires de France, vous êtes la clé de voûte de la mobilisation en faveur de la biodiversité sur vos territoires.

Votre impulsion est indispensable.

Pour transformer cette impulsion en actions concrètes de valorisation de la diversité écologique de votre territoire, l'Association Les Eco Maires a rédigé ce guide. Avec beaucoup d'intelligence et de pragmatisme, il permettra à chacun de bâtir et de faire vivre une stratégie locale en faveur de la biodiversité. Ecrit par des Maires pour des Maires, ce guide vous accompagnera dans la mise en œuvre d'une politique à la fois pédagogique et efficace. Vous y trouverez de nombreux exemples de démarches aussi simples que mobilisatrices et valorisantes.

Saisissez-vous de cet outil précieux. Profitez des nombreuses ressources de cet ouvrage. Utilisez-le encore et encore, pour que chacune de nos communes porte haut la beauté de son territoire... de notre territoire !

Bonne lecture à tous.

Belle année de la biodiversité.

Chantal JOUANNO,
Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie,
auprès du ministre d'Etat, ministre de
l'Ecologie et du Développement durable

LA BIODIVERSITÉ DANS VOTRE COMMUNE, QU'EST-CE QUE C'EST ?



1. La biodiversité à l'échelle internationale et à l'échelle de la commune

La biodiversité désigne la vie dans sa plus petite expression (invertébrés, plancton), voire dans ses formes invisibles (virus, bactéries), comme dans son immensité (océan, forêt tropicale). **L'Homme fait également partie de cette biodiversité.** C'est la diversité naturelle ou façonnée par l'homme, qui dessine les habitats naturels et les paysages qui nous entourent. La biodiversité peut donc s'appréhender à différentes échelles : du mondial (écosystèmes forestiers, marins) jusqu'au très local (une mare, une friche, un parc) !

La biodiversité comprend toutes les formes du vivant ainsi que les interactions existant entre elles. Elle rassemble la diversité des gènes, des espèces et des écosystèmes. Le mot « biodiversité » insiste sur les liens entre ces trois niveaux de diversité, sur les processus écologiques qui régissent le monde vivant, et sur la dynamique des interactions existant entre elles. C'est donc aussi l'ensemble des relations qui lient les êtres vivants, comme la prédation, la compétition ou la coopération.

A l'échelle locale, l'échelle de la commune, la biodiversité que l'on rencontre peut être qualifiée de biodiversité ordinaire. Elle désigne l'ensemble des espèces que nous côtoyons dans la vie de tous les jours : papillons, passereaux, platanes, etc. Cette nature de proximité n'est pas particulièrement menacée et cohabite volontiers avec l'homme.

Certaines communes, possédant sur leur territoire des zones naturelles à haute valeur patrimoniale, peuvent également héberger des espèces rares voire menacées. Il est alors question de biodiversité patrimoniale. Mais qu'elle soit ordinaire ou patrimoniale, chaque espèce contribue au bon fonctionnement de son écosystème et se doit à ce titre d'être préservée.

La biodiversité est un concept créé en 1986, lors du « *National Forum on biological Diversity* » organisé par le National Research Council. Il s'agit d'un néologisme composé des mots « biologie » et « diversité » afin de désigner l'ensemble de la diversité du vivant.



2. Nous dépendons de la biodiversité pour vivre

Clefs de voûte de l'organisation humaine et naturelle, la biodiversité nous procure de nombreux services et biens de consommation : abri, eau, nourriture, médicaments et vêtements... elle incarne la première « entreprise » du monde. Si elle garantit le bon fonctionnement des écosystèmes (régulation du climat et de la qualité de l'air, épuration des eaux, maintien de la fertilité des sols), elle est donc aussi à la base du développement économique local ou global. L'industrie, l'agriculture, la santé, le tourisme, les loisirs, sont autant de secteurs qui dépendent de la biodiversité.

Pourtant, la perte de la biodiversité est aujourd'hui une réalité scientifique inquiétante et une crise écologique sans précédent. La vitesse de disparition des espèces est de 100 à 1000 fois supérieure au rythme de l'extinction naturelle.

Les causes à l'origine de ce rapide appauvrissement sont nombreuses :

 la dégradation des milieux naturels : la transformation de l'usage des écosystèmes à des fins d'activités humaines (urbanisation, transports, industries...) conduit à la fragmentation voire à la destruction de l'habitat de nombreuses espèces animales et végétales.

 La surexploitation des milieux naturels (chasse, pêche, exploitation forestière,...) conduit aussi à la disparition de nombreuses espèces.

 Les changements climatiques : une modification accélérée des températures moyennes de quelques degrés à l'échelle du globe suffit à modifier le rythme biologique de certains animaux et à déstabiliser tout un écosystème.

 L'introduction d'espèces exotiques envahissantes par l'homme bouleverse leur équilibre au détriment de la faune et de la flore autochtones.

Faire prendre conscience de la valeur de ce patrimoine naturel est souvent une première étape parfois anecdotique, toujours indispensable. A Caligny dans l'Orne (61), le maire a choisi de créer une fête de la nature pour rassembler enfants et adultes, néo ruraux et agriculteurs sur les espèces rares et la préservation du patrimoine naturel de cette commune de 870 habitants.

3. Pourquoi la commune est-elle l'échelle d'action la plus adaptée ?

Privilège de l'Etat pendant de nombreuses années, la politique de préservation de la biodiversité a connu des bouleversements depuis les lois de décentralisation. Attachées à rapprocher cette compétence ô combien essentielle à une échelle d'action plus pertinente, les collectivités locales jouent désormais un rôle clé dans la lutte contre la perte de biodiversité. Le Grenelle Environnement donne la priorité aux collectivités pour agir directement dans leur territoire, en les intégrant comme des acteurs majeurs de la conservation et de la réhabilitation de la biodiversité.

Les régions ont mis en place depuis des années des actions générales de cadrage pour faciliter la mise en place au niveau local de programmes de financement, d'accompagnement technique ou financier sur des espaces déterminés. Elles établissent des stratégies régionales pour la biodiversité.

Enfin, la commune est l'échelle d'action la plus adaptée du fait de sa spécificité d'entremêlement entre le bâti et la voirie, et les espaces verts, naturels, et agricoles. La commune est le carrefour d'une pluralité d'acteurs (citoyens, élus, entreprises, agriculteurs, associations, ...), dont les intérêts peuvent diverger. Elle permet donc de faire se rencontrer les points de vue pour trouver un consensus propice à l'action. Si elle est un territoire de la biodiversité ordinaire, cette richesse est souvent mal connue des citoyens qui s'interrogent peu sur l'utilité environnementale de leurs bacs à fleurs ou de l'entretien des trottoirs. C'est pourquoi la connaissance de la diversité biologique ainsi que la sensibilisation des citoyens sur ces enjeux doivent être favorisées.



AGIR DÈS MAINTENANT

Des villes sont engagées depuis de nombreuses années dans une stratégie globale. La ville de Puteaux (92) a lié ses actions de développement culturels et sportifs en plein cœur de l'île à des programmes de préservation des espaces pour former en continuité paysagère du Bois de Boulogne un cordon végétal en pleine agglomération parisienne.

AGIR POUR LA BIODIVERSITE DANS VOTRE COMMUNE, C'EST POSSIBLE !



Si de nombreuses communes réfléchissent et s'investissent sur des actions sectorielles, de protection d'une espèce animale ou d'une autre, de sensibilisation des enfants, bien peu ont adopté une stratégie globale. Pourtant à l'image des Agendas 21 pour le territoire ou du Plan Environnement Collectivités pour le management interne, l'approche globale permet de rendre cohérent les différents champs d'action. Avoir une stratégie générale, c'est pouvoir mobiliser en amont de ses projets des données préexistantes, c'est valoriser un patrimoine riche à des fins de tourisme ou de culture, c'est lire ses politiques publiques en préservant l'avenir que ce soit par ses décisions d'urbanisme ou ses marchés publics éco-responsables (en choisissant des méthodes de gestion de ses jardins

moins coûteuses pour la nature ou en favorisant le bio dans sa cantine).

Cette approche globale est rendue aujourd'hui possible grâce aux atlas de la biodiversité dans les communes, qui permettront dès la fin de l'année de réunir les acteurs du territoire, d'identifier les enjeux particuliers et de faciliter cette intégration de la biodiversité dans les politiques communales. Un panel d'outils de sensibilisation et de mobilisation, validés sur le plan scientifique par le Muséum national d'Histoire naturelle sera offert aux communes dès l'été.

Dinard (35), sous l'impulsion de son maire a créé les sentiers marins d'émeraudes, parcours préservés dans le milieu marin plage-estran et en pleine mer.

1. Favoriser la connaissance de la biodiversité sur le territoire communal



La connaissance du patrimoine naturel via les inventaires et les observatoires de la biodiversité est un pré requis pour déterminer l'état des lieux de la diversité biologique à l'échelon territorial. Les inventaires du patrimoine naturel sont des outils de recueil et de comptage des espèces, permettant de répertorier avec précision la diversité biologique. Ils permettent ainsi de mettre en lumière les pertes de biodiversité, et d'établir des zonages du territoire (lieux à forte richesse

biologique et lieux en danger). Quant aux observatoires de la biodiversité, qu'ils soient à l'échelle nationale, régionale ou départementale, ils permettent de créer un réseau de surveillance de la biodiversité grâce à une collecte de données orchestrée par les acteurs du territoire (citoyens, collectivités, Parcs Naturels Régionaux,...). Depuis quelques années, des observatoires destinés au grand public rendent possible la participation de tous : ce sont les sciences participatives.

AGIR DÈS MAINTENANT

en sensibilisant vos agents territoriaux et les élus de votre conseil municipal à la protection de la biodiversité

Acteurs politiques et administratifs de la commune doivent travailler de concert pour décider chaque fois que c'est possible d'une « grille de lecture naturaliste » sur leurs champs d'action. Agir en faveur de la biodiversité ne nécessite parfois que quelques aménagements à vos politiques

publiques, par exemple en formant vos élus et agents à prendre en compte la biodiversité dans leurs critères de décision.

Pour informer ses élus et former ses agents

Après de l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN).

AGIR DÈS MAINTENANT

Où trouver de la connaissance ?

Il existe dans de nombreuses régions des outils préexistants et des bases de données auxquelles le maire peut faire appel.

La première des démarches consiste à se tourner vers son Conseil Général ou Régional pour faire l'état des connaissances sur son territoire. Ces observatoires peuvent également vous accompagner pour créer des événements pédagogiques ou de sensibilisation des habitants de votre commune. Sous un aspect ludique – comptage des papillons dans les jardins, ballade en famille, journée découverte – la sensibilisation progresse.

A titre d'exemple depuis avril 2005, l'observatoire de la biodiversité urbaine dépendant du Conseil Général de Seine Saint-Denis a pour objectif de donner à tous l'accès à la connaissance en matière de biodiversité urbaine. Centre de ressources, c'est également un lieu d'échange d'expériences et de débats sur les questions relatives à la préservation et au développement du patrimoine naturel. Les communes quant à elles, y trouvent information et accompagnement.

ET DEMAIN ?

Afin de sensibiliser, mobiliser et fédérer les acteurs locaux (élus, administrés, scolaires, acteurs socio-économiques), seront lancés en 2010 des inventaires communaux de la biodiversité. Ces futurs outils de quadrillage biologique du territoire permettront notamment d'intégrer la biodiversité dans les politiques communales.

2. Protéger l'existant dans votre commune

PARTAGER UN ESPACE COMMUN

La complexité des interactions oblige à sensibiliser sa population pour mettre en place une politique territoriale cohérente. Préserver la biodiversité dans les parcs et jardins publics ne suffit pas. En France, les jardins particuliers couvrent plus d'un million d'hectares, soit 4 fois plus que la superficie de toutes les réserves naturelles métropolitaines réunies.

Et près de 89 % des foyers disposent d'un espace de jardinage lié à leur habitat principal que ce soit un jardin, une terrasse, un rebord de fenêtre fleurissable. S'ils ont perdu leur caractère sauvage et ne sont plus adaptés à la faune de « proximité » vivant autour des jardins, ils peuvent offrir un abri pour de nombreuses espèces animales et végétales (papillons, oiseaux, petits mammifères, insectes, plantes) quand leur gestion est orientée en faveur de la biodiversité.



AGIR DÈS MAINTENANT

La biodiversité dans les bâtiments

Fissures, remises, granges et greniers constituent autant de lieux de nidification. Les associations naturalistes locales peuvent vous aider à réaliser un diagnostic et vous conseiller. Afin de palier la diminution des cavités, vous pouvez également mettre en place des nichoirs et des gîtes pour chauves-souris, oiseaux et petits mammifères.

Un éclairage public respectueux

La pollution lumineuse est une forme de pollution méconnue dont les principales victimes sont les oiseaux et insectes. L'éclairage nocturne dérègle le rythme biologique, génère également une perturbation dans le parcours migratoire de certains oiseaux et entraîne la mort de milliers d'insectes qui gravitent autour de ces sources lumineuses, sans retrouver leur milieu naturel...

Pour limiter l'impact de l'éclairage de nuit, bannissez les systèmes dont la lumière est envoyée vers le ciel. Préférez-leur les systèmes avec abat-jours, redirigeant la lumière vers le sol. Définissez les besoins en éclairages en fonction des horaires ou mettez en place des minuteries sensibles au passage. Et au-delà de la question de la biodiversité, vous ferez des économies d'énergie !

Où vous adresser ?

www.lpo.fr

www.jourdelanuit.fr

www.fcfn.org

www.roc.asso.fr



GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES PUBLICS

Pour gérer son patrimoine naturel, le maire doit s'interroger sur la destination et l'utilisation de chaque espace. Par la gestion différenciée, méthode qui consiste à déterminer pour chaque espace les objectifs de gestion en terme d'accueil du public, de qualité des espaces verts, de gestion des différents espaces municipaux, il peut :

- Améliorer globalement l'environnement en limitant l'artificialisation, le dérangement des espèces et en favorisant les processus naturels
- Limiter l'utilisation des produits chimiques et par conséquent les pollutions en faisant le choix de laisser certains espaces moins artificiels
- Rationaliser les modes de gestion en s'interrogeant sur l'utilité réelle de traitement de certains espaces.

AGIR DÈS MAINTENANT par des gestes simples pour la gestion des espaces publics

- Faites un plan de gestion en établissant un zonage des différents espaces, de leurs fonctions, et de leur intérêt écologique (un massif ornemental ne sera pas géré de la même façon qu'une pelouse ou qu'une zone en friche).
- Associez les professionnels de l'environnement locaux et les associations dans la démarche.

Différentes actions dans les espaces verts vous permettront de prendre en compte la biodiversité en réalisant (le plus souvent) des économies !

- La mise en place de systèmes économes en eau, et le paillage des sols nus permettent de limiter la consommation d'eau.
- Valorisez les déchets verts de votre commune en mettant en place un compost municipal.
- Pensez à favoriser l'implantation d'espèces locales en évitant à tout prix les espèces envahissantes.
- Mettez en place des prairies fleuries favorables aux pollinisateurs, des zones de friches.
- Enfin, osez le passage en « zéro phyto » ou du moins, limitez la consommation d'intrants chimiques.

En résumé : limitez les interventions, n'agissez que lorsque c'est nécessaire et non de façon systématique !

Où vous adresser ?

www.gestiondifferenciee.org

www.gentiana.org/page:les_fiches



LES TRAMES VERTE ET BLEUE, DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES POUR ALLIER URBANISME ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Les trames verte et bleue (TVB), vous permettent de créer des corridors écologiques de protection de la biodiversité locale. Ces outils de gestion durable du territoire sont issus du Grenelle Environnement et permettent la concertation des acteurs de votre territoire.

La trame verte est un outil d'aménagement du territoire, constitué de grands ensembles naturels et de corridors les reliant ou servant d'espaces tampons. La trame bleue renvoie à la gestion des cours d'eaux, canaux ou zones humides dans un souci de préservation de la biodiversité. Elles permettent de créer une continuité territoriale en restaurant la nature en ville. Ce sont des contrats entre plusieurs acteurs traduisant en actions concrètes la restauration écologique du territoire de la commune.



Des communes exemplaires dans la mise en place de corridors écologiques

- La commune de Méricourt-sur-Somme (80) a réhabilité ses étangs et marais et a vu revenir sur le site des espèces rares d'oiseaux ainsi que des roseaux.
- La communauté de communes Maure de Bretagne (35) s'est lancée, dans le cadre d'un contrat territoire, dans un vaste programme de plantations (haies bocagères, bosquets, restauration et création de talus).
- La ville d'Haubourdin (59) a mis en place un crapauduc en parallèle d'une étude faunistique de son territoire, entraînant la fermeture d'un tronçon de voie communale (400 m) situé entre deux zones humides, traversé par des batraciens. Ce tronçon est situé dans le Parc de la Deûle, une zone d'intérêt écologique floristique et faunistique.
- Le Parc de la Citadelle de Lille (59) abrite trois lombriducs qui sont des écoducs pour le passage des vers de terre et autres invertébrés.
- Le Département de l'Isère (38) constitue un corridor écologique majeur pour la préservation de nombreuses espèces. C'est un axe de migration et un territoire de halte, source de refuge et de nourriture pour beaucoup d'oiseaux, d'insectes et de petites espèces faunistiques.
- Le Groupe Mammologique Breton mène un projet d'accompagnement des services routiers pour l'aménagement de passages sécurisés de mammifères (les loutres en l'occurrence), au niveau des ouvrages hydrauliques.



AGIR DÈS MAINTENANT

en créant ou recréant des trames vertes et bleues dans sa commune

LES HAIES, DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES À NE PAS NÉGLIGER

Les haies constituent un vivier très important et spontané de biodiversité qui mérite d'être préservé. Au-delà du rôle paysager largement plébiscité par les randonneurs, les haies servent de refuge aux espèces, permettent le passage de certaines d'entre elles vers d'autres lieux (rôle de corridor), elles contrôlent l'érosion, ont un effet brise-vent, et surtout permettent de retenir les eaux de pluie limitant les effets des crues. Enfin, l'eau que les haies retiennent est mieux décantée et épurée, donc de meilleure qualité.

COMMENT PRÉSERVER VOS HAIES ?

- le classement de la haie dans le PLU (article L.123-1 7° dans le cadre de la Loi Paysage),
- la détermination rigoureuse de la réelle nécessité de tailler les haies (pour la sécurité routière ou face aux plaintes des riverains),
- un cahier des charges pour la taille de la haie peut être réalisé,
- la réalisation d'un état des lieux du bocage pour prioriser les zones à protéger.

LA CONTINUITÉ BLEUE ET LA MISE EN PLACE DE MICRO POINTS D'EAU

Les zones humides sont d'une très grande importance pour le cycle de l'eau, la gestion des crues, leurs services économiques (piscicole notamment), la qualité des paysages. C'est bien à l'échelle locale que sont prises les décisions essentielles de préservation de ces zones, et c'est seulement à cet échelon que peuvent être identifiées et répertoriées les micro-zones humides constitutives de corridors écologiques.

COMMENT AGIR POUR PRÉSERVER LES POINTS D'EAU ?

Vous pouvez agir simplement en réalisant un inventaire des zones humides de votre commune qui peut être l'opportunité de découvrir ou de re-découvrir un patrimoine riche qui est le vôtre. Il vous sera alors plus facile d'établir un état des lieux de ces zones humides, afin d'adopter les mesures de préservation les plus à propos.

3. Préserver la biodiversité pour l'avenir

LA MODIFICATION DES DOCUMENTS D'URBANISME

L'implication de l'environnement dans les choix urbains doit être réalisée le plus en amont possible. C'est pourquoi les documents d'urbanisme doivent déterminer les conditions permettant d'assurer la protection des espaces naturels, la préservation des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, des sites et des paysages naturels. En outre, dès 2010, ces documents seront dans l'obligation de

prendre en compte les enjeux de préservation de la biodiversité.

La commune peut décider d'adopter des mesures concrètes de « mieux-disant environnemental » dans la destination de son territoire, par exemple en refusant de supprimer des espaces boisés classés lors des modifications de son plan d'occupation des sols (POS) ou de son PLU, ou en conservant des zones à caractère sauvage comme des friches urbaines".

CLÉS POUR AGIR

TYPE D'ESPACES	OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE PRESERVATION	POSSIBILITES DE TRADUCTION REGLEMENTAIRE
Espaces naturels	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir le rôle de corridor écologique Protéger les habitats rares et protégés 	Interdire toute construction
Espaces boisés classés	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le rôle de puit de carbone Protéger un élément du patrimoine naturel 	Interdire tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol (Code de l'Urbanisme L.130-1°)
Mares	<ul style="list-style-type: none"> Conserver leur rôle écologique de zone humide Bassin de rétention naturel 	Interdire toute occupation et utilisation des sols qui s'opposeraient à leur préservation (Code de l'Urbanisme L.123-1-7°)
Jardins familiaux	<ul style="list-style-type: none"> Conserver un élément patrimonial/sociétal Continuité verte 	Interdire toute occupation et utilisation des sols qui s'opposeraient à leur préservation (Code de l'Urbanisme L.123-1-7°)
Alignements d'arbres	<ul style="list-style-type: none"> Structurer les éléments paysagers 	Créer ou conserver des alignements d'arbres (Code de l'Urbanisme L.130-1°)
Caractère végétal	<ul style="list-style-type: none"> Conserver une densité d'espaces végétalisés 	Imposer un pourcentage d'emprise des espaces verts
Essences	<ul style="list-style-type: none"> Respecter la typicité végétale du milieu 	Imposer l'utilisation d'essences locales



L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES COMMUNES

Le projet d'atlas de la biodiversité dans les communes a pour objectif de sensibiliser, mobiliser et impliquer durablement les élus locaux, les acteurs socio-économiques et les citoyens, à l'amélioration des connaissances en matière de biodiversité autour des outils déjà existants afin de leurs permettre de s'approprier leurs enjeux de biodiversité. A terme, la démarche permettra de mieux définir les enjeux de la biodiversité des communes et facilitera ainsi l'intégration de la biodiversité dans les politiques communales, notamment les documents d'urbanisme en perspective du déploiement de la Trame Verte et Bleue.

COMMENT METTRE EN ŒUVRE UN ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ ?

Le projet est très pédagogique et attractif. Cette action citoyenne est volontaire et non obligatoire afin que les élus qui s'y engagent soient pleinement investis.

Les communes qui décident de s'engager ne sont pas seules dans leur démarche. En effet, la mise en place de l'atlas de la biodiversité dans les communes se fait avec la mise à disposition de nombreux outils pédagogiques, d'un suivi adapté, d'un profil de biodiversité communale, d'un cahier des charges type pour permettre des inventaires naturalistes, et des outils de sensibilisation et de mobilisation aux enjeux de la biodiversité. Une équipe régionale, composée de membres d'horizons

pluridisciplinaires (associations locales, établissements publics, représentants du monde agricole, chercheurs,...), sera également mobilisée pour intervenir quelques jours dans les communes qui se seront portées volontaires.

L'atlas de la biodiversité dans les communes permettra une meilleure appropriation des enjeux locaux de préservation de la biodiversité.





AGIR DÈS MAINTENANT

en faisant co-financer ses projets locaux et ses expertises

1. La région vous aide

Pour soutenir leurs politiques locales de protection de la nature, les communes et les intercommunalités peuvent faire appel à leur région pour obtenir des cofinancements.

Le contrat Nature, destiné aux gestionnaires d'espaces naturels permet sous forme de convention financière et technique d'œuvrer pour la préservation et la valorisation de sites identifiés (contrat territorial), ou la préservation d'espèces ou de milieux (contrat thématique). Ces contrats ont pour objectif de « Préserver le patrimoine naturel et la biodiversité » en finançant :

- des inventaires, études, plan de gestion,
- des travaux de restauration des milieux,
- l'ouverture au public (sentier de découverte, signalétique d'interprétation...),
- l'acquisition par les collectivités de terrain à protéger.

QUELS PEUVENT ÊTRE LES BÉNÉFICIAIRES ?

- Les collectivités locales
- Les établissements publics
- Les associations de protection de la nature.

Dans le cadre d'un contrat Nature, la maîtrise d'ouvrage peut être déléguée à divers types d'organismes.

QUELLES SONT LES MODALITÉS ?

Les contrats Nature sont des documents-cadre d'actions relatives à des projets pluriannuels s'inscrivant dans la durée (1 à 4 ans). Les programmes doivent en outre répondre aux objectifs stratégiques du schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité s'il en existe un. En vous procurant auprès de votre Conseil Régional un dossier de demande de subvention vous pourrez simplement participer à la mise en place du contrat.

2. L'État vous aide à démarrer votre politique locale de biodiversité

Vous pourrez également obtenir de l'aide technique et financière dans le cadre de la mise en place des atlas de la biodiversité dans les communes. Les communes pourront répondre prochainement à l'appel à volontariat de l'Etat afin de bénéficier d'une aide financière et d'un appui méthodologique et logistique : un suivi multi-échelle, une équipe de mobilisation régionale, un profil de biodiversité communal.

Par ailleurs, pour renforcer l'accompagnement de la commune et pour aider à la phase d'inventaires, et favoriser la connaissance de la biodiversité, les communes pourront recevoir de façon facultative l'aide de services civiques volontaires.

Pour toute information

www.biodiversité2010.fr

(rubriques collectivités)

L'association Noé Conservation a été créée en 2001 avec pour mission de sauvegarder la biodiversité. Elle agit à travers des programmes de conservation d'espèces menacées et de leurs milieux naturels, et en encourageant le changement de nos comportements en faveur de l'environnement.

Acteur reconnu de la pédagogie à la biodiversité et de la sauvegarde de la nature ordinaire, Noé Conservation souhaite mettre à disposition des communes ses outils, son savoir-faire et ses programmes, dans le domaine de la sauvegarde de la biodiversité.

Plus d'infos :

www.noeconservation.org

E-mail : contact@noeconservation.org

Tél. : 01 40 79 37 83



Les Eco Maires, association nationale des maires et des élus locaux pour l'environnement et le développement durable, existe depuis 1989 et regroupe les collectivités locales qui ont fait du développement durable une priorité de leur mandat. Les Eco Maires est le premier réseau national d'élus et de collectivités locales mobilisé sur les problématiques environnementales et de développement durable. De précurseur en termes politique et méthodologique, le réseau est aujourd'hui devenu un réel outil pour les acteurs du territoire qui veulent relever le double défi du « penser global et agir local ».

Plus d'infos :

www.ecomaires.com

E-mail : contact@ecomaires.com

Tél. : 01 53 59 58 00



Consultez le site : www.biodiversite2010.fr

Édition avril 2010

Coordination éditoriale : Maud LELIEVRE, Déléguée générale des Eco Maires

Rédaction : Maud LELIEVRE ; Lina LANOE / Les Eco Maires

Claire GALVEZ-WAGLER ; Carine MORIN ; Laura POITOU-WEBER / Noé Conservation

Conception graphique : Les Eco Maires / Catherine MICHOT

Crédits photos : © C. GAUMONT / B. BERGEROT / M. RENARD / E WAGLER

Noé Conservation / Fotolia

Imprimé sur du papier certifié Ecolabel européen



**Ministère de l'Écologie, de l'Énergie
du Développement durable et de la Mer,**
en charge des Technologies vertes et des
Négociations sur le Climat
92055 La Défense Cedex
Tél. 33 (0)1 40 81 21 22

